

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT CINQ, le VINGT-ET-UN FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 17 Février 2025

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA. Antony MOREL n'est pas présent et a donné pouvoir à Magali BLOT
Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

Appartement Résidence Henri Serre – 6, Rue du Presbytère

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'indice de référence des loyers, à savoir :


Indice 4ème trimestre 2023 : 142,06 /Indice 4ème trimestre 2024 : 144,64, soit + 2,58%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément aux clauses du bail de l'appartement de la commune, sis au 6, Rue du Presbytère, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 2,58% et fixe à compter du 1er Mars 2025, le montant du loyer comme suit :

Appartement 6 Rue du Presbytère : $391,83 \times 144,64 / 142,06 = 398,95\text{€}$.



Carine MIGNOT
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER
Maire



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT CINQ, le VINGT-ET-UN FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 17 Février 2025

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA.

Antony MOREL n'est pas présent et a donné pouvoir à Magali BLOT

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

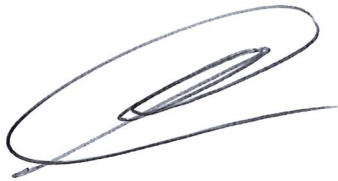
Appartement 3, Rue du Sabotier – T2

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la variation de l'indice de référence des loyers, à savoir :

Indice 4ème trimestre 2023 : 142,06 /Indice 4ème trimestre 2024 : 144,64, soit + 2,58%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément aux clauses du bail de l'appartement T2 de la commune, sis au 3, Rue du Sabotier, en ce qui concerne la révision des loyers, applique l'augmentation égale au taux de 2,58% et fixe à compter du 1er Avril 2025, le montant du loyer comme suit :

Appartement 3 Rue du Sabotier : $403,63 \times 144,64 / 142,06 = 410,96\text{€}$.



Carine MIGNOT
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER
Maire



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT CINQ, le VINGT-ET-UN FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 17 Février 2025

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA. Antony MOREL n'est pas présent et a donné pouvoir à Magali BLOT
Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

Demande d'acquisition Domaine Privé de la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZD numéro 363, soit environ 300 mètres carrés, en vue de la construction d'un bâtiment artisanal

Madame le Maire précise que la décision est subordonnée à la validation du plan local d'urbanisme actuellement en cours d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un accord de principe sous réserve de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, après enquête publique.

- :



Carine MIGNOT
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER
Maire



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT CINQ, le VINGT-ET-UN FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 17 Février 2025

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA. Antony MOREL n'est pas présent et a donné pouvoir à Magali BLOT
Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

Remboursement du transport scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les mairies ne peuvent régler directement au Conseil Régional les frais liés à l'abonnement des familles au transport scolaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, d'un point de vue juridique, aucune disposition ne semble s'opposer à ce que la commune, sur le fondement de la clause générale de compétence, rembourse intégralement ou partiellement l'ensemble des familles qui se sont acquittées de l'abonnement au titre des transports scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour formaliser cette volonté et prévoir la dépense au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de rembourser en intégralité le montant de la dépense supportée par les familles pour le transport scolaire 2024-2025.
- prévoit l'inscription de la dépense intégrale au budget communal 2025.
- fixera en fin d'année scolaire les remboursements octroyés aux familles.

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT CINQ, le VINGT-ET-UN FEVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 17 Février 2025

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT, Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA. Antony MOREL n'est pas présent et a donné pouvoir à Magali BLOT
Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

Projet de voyage scolaire R.P.I.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voyage scolaire des classes de l'école de Vernines proposé par Madame la Directrice de l'école de Vernines.

Madame le Maire précise que le voyage concerne 40 élèves, dont 14 enfants résident à Saint Bonnet-près-Orcival. Le coût total de ce voyage s'élève à la somme de 8.284,10 euros.

Madame le Maire propose d'attribuer une aide financière d'un montant de 50€ par enfant résidant dans la commune et scolarisé dans le R.P.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- de fixer le montant de la participation au voyage scolaire organisé par l'école de Vernines, dans le cadre du R.P.I., à la somme de 50€ par enfant résidant dans la commune de Saint Bonnet-près-Orcival, pour l'année scolaire 2024-2025

- que l'aide versée sur inscrite au budget primitif 2025



Carine MIGNOT
Secrétaire de séance



Michelle GAIDIER
Maire